

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°120/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **11 décembre 2025**

Date d'affichage : **18 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 17 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Jean-Michel BRUNET, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>8</b>
VOTANTS	:	<b>8</b>

**OBJET : BATIMENTS DU FRONT DE NEIGE : MODALITES DE REFACTURATION DES CHARGES DE CHAUFFAGE**

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle chaudière de Pré Chabert a été mise en service au début de l'hiver : le chauffage est désormais produit grâce à une chaudière biomasse pellets en cascade.

Pour la refacturation du chauffage aux différents occupants des bâtiments de Pré Chabert, il proposa de se prononcer sur un mode de facturation en connaissance de la consommation de pellets sur une saison et dans l'attente de poursuivre la facturation forfaitaire approuvée par délibération n°053/2024 du 24 avril 2024.

Ainsi, la refacturation des frais de chauffage à compter du 01septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 s'effectuera mensuellement comme suit :

- Cabinet médical + appartement : 280€/mois
- Commerces : 205€/mois
- Garderie : 470€/mois
- ESF locaux techniques : 135€/mois

- SCV : 130€/mois
- ESF locaux de vente : 50€/mois
- ESI : 15€/mois
- Restaurant : 450€/mois

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

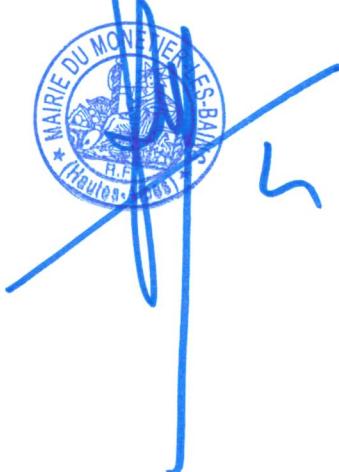
**APPROUVE** les modalités de refacturation du chauffage pour les occupants du bâtiment du front de neige.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux refacturations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

A handwritten black ink signature, which appears to read "Yveline CORDIER".